

Initiative populaire fédérale:

«Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents»

Publiée dans la Feuille fédérale le 2 juillet 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.68s.), que

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 2

² Elle [la Confédération] accepte différents modèles d'assurance qui correspondent aux différents besoins de la population.

Tout être humain a le droit de décider librement du type et de l'étendue de l'assurance.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		No. postal:		Commune politique:		
No.	Nom: (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms: (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte: (jour/mois/année)	Adresse exacte: (rue et numéro)	Signature manuscrite:	Contrôle: (laisser blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						

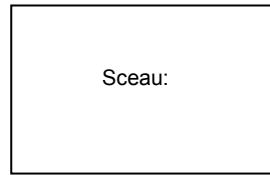
Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 15.03.2021

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Conseil national, **Yvette Estermann**, Bergstrasse 50a, 6010 Kriens, Kantonsrat **Urs Hans**, Neubrunn 1672, 8488 Turbenthal, **Theres Schöni**, Erlenmoosstrasse 10, 5636 Benzenschwil, **Andreas Volkart** Salenstrasse 20, 8162 Steinmaur, **Daniel Trappitsch**, Wetti 41, 9470 Buchs, Dr. med **Martin Vosseler**, Dorf 26, 8767 Elm, Dr. **Christina Maria Kunz**, Farngutweg 6, 5612 Villmergen, a. Kreisrichter suppl. **Roland Schöni**, Lindi 9, 3814 Gsteigwiler, **Maddy Hoppenbrouwers**, Unterdorfstrasse 20, 5116 Schinznach Bad, **Priska Deflorin** Hofacherstrasse 2, 5443 Niederrohrdorf.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____



Sceau:

Signature manuscrite: _____

Date: _____

Fonction officielle: _____

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au
01.02.2021 au plus tard au comité d'initiative:

RUI, (Verein Gesundung Schweiz), Case postale 108, 3806 Bönigen;
il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: **RUI, Case postale 108, 3806 Bönigen**

@: r.schoeni@sunrise.ch

Homepage: www.gesundheitmitbestimmen.ch

© RUI

